

La facilité avec laquelle ce résultat a été atteint prouve combien nos réclamations étaient justes, et combien étaient peu fondées les appréhensions de ceux qui craignent de voir la France s'engager, à cette occasion, dans une guerre lointaine et ruineuse. Une simple démonstration a suffi pour amener la délivrance de nos compatriotes, et nous remercions sincèrement le gouvernement d'avoir, en cette circonstance, pris en considération les vœux des catholiques et les conseils de l'humanité.

Les nouvelles que nous donnons sont puisées dans une lettre adressée par M. Langlois, supérieur de la Congrégation des Missions étrangères, à M. Miche, curé de Fraize, (Vosges) et frère de l'un des missionnaires délivrés. Nous reproduisons ici cette lettre importante :

Monsieur le Curé,

Je m'empresse de vous apprendre une nouvelle qui vous intéresse et vous consolera ; c'est la délivrance de M. votre frère et de ses quatre compagnons. Ils ont été rendus à la liberté, à la demande du capitaine de la frégate française l'*Héroïne* qui les a ramenés à Synca-pour. Trois de ces MM. étaient bien portants ; M. votre frère était un peu saigné, et M. Ducloux, son compagnon était malade. Ils sont allés à Paulo-Pinang (1) pour rétablir leur santé. Lorsque le gouvernement cochinchinois eut consenti à remettre ces cinq missionnaires, confesseurs de la foi, entre les mains du capitaine français qui les réclamait, celui-ci alla à terre à la tête de son état-major en grande tenue pour les recevoir, les embrasser et les amener à son bord.

Nous avons appris cette nouvelle par une lettre très-courte du missionnaire résidant à Synca-pour qui n'entre dans aucun détail. Nous n'avons reçu aucune lettre de ces cinq MM. Nous en recevrons plus tard qui nous apprendront avec plus de détail comment les choses se sont passées. C'est toujours pour nous un grand sujet de joie et un puissant motif de bénir et remercier le Seigneur, que d'apprendre que ces cinq missionnaires ont été arrachés à la mort, qu'ils regardaient comme inévitable, et rendus à la liberté qu'ils n'espéraient plus.

Je vous réitère, etc.,

LANGLOIS.

Sup. du séminaire des missions étrangères.

ORIENT.

—Par les soins de M. vicomte Onsfroy, une œuvre catholique vient d'être constituée sous le nom d'*Œuvre de Mont-Liban*, dans le but de fonder au sein des populations maronites un hospice qui contiendra un asile pour les orphelins maronites, pour les malades et les voyageurs, et une école pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse du pays.

Tel établissement sera placé sous la haute surveillance du patriarche maronite, et, en vertu des capitulations et coutumes, il sera sous le protectorat naturel du consul de France. Lorsque l'édifice sera achevé il s'y tiendra un conseil de direction relevant du conseil-supérieur établi à Paris. Ces deux conseils auront pour auxiliaires des conseils-généraux formés dans divers états de l'Europe ; et ceux-ci seront présentés dans le conseil-supérieur par des membres étrangers.

Le conseil-supérieur de cette œuvre qui vient de se constituer se compose actuellement de MM.

L'archevêque de Calcédoine ;
Le baron Hyde de Neuville, ancien ministre ;
Le prince de Podenas ;
Mgr. de Bervanger, prélat romain ;
Le comte de Chasillux, ancien pair ;
Le général marquis d'Espinay Saint-Luc, chevalier de Malte ;
Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires ;
Le vicomte Dubouchage, pair de France, membre du comité de Terre-Sainte ;
Mandaroux-Vertamy, avocat à la cour de cassation, membre du comité de Terre-Sainte ;
David, député, ex-consul-général en Orient ;
Le comte Ferdinand de Bertier, membre du conseil de la Propagation de la Foi ;
Rendu, membre des conseils de l'instruction publique et de la Propagation de la Foi ;
Collette de Baudicour, juge, membre du conseil de la Propagation de la Foi ;

Le comte Ladislas Plater, nonce à la diète de Pologne ;
Ballanche, de l'Académie française ;
Le baron Cauchy, de l'Académie des Sciences et de l'institut catholique ;
Poujoulat, voyageur en Orient, homme de lettres ;
Laurentie, homme de lettres ;
Le vicomte Onsfroy, ex-commandant des Maronites.

Plus tard nous publierons les noms des représentants étrangers qui doivent compléter le conseil-supérieur.

Le monde chrétien et l'humanité applaudiront certainement à la pensée qui conduit ces hommes respectables à fonder en Orient un établissement de bonne œuvre, un foyer de civilisation qui procurera aux habitants de la Syrie les moyens de développer peu à peu les ressources fécondes de leur intelligence et du sol privilégié qui les nourrit. Le catholicisme peut par ses lumières, son influence et ses bienfaits, donner à la population syrienne cette

(1) Les îles de Synca-pour et de Pulo-Pinang appartiennent à l'Angleterre. Elles sont situées aux deux extrémités du détroit de Malacca. Pulo-Pinang renferme un collège ou séminaire catholique fort important, et dans lequel on élève un grand nombre de jeunes gens, natifs du royaume de Siam, de l'empire d'An-Nam et des contrées voisines.

supériorité morale, cette indépendance d'existence et cette vraie liberté qui manquent en Orient et dont la possession fera cesser l'anarchie continuelle qui règne sur ces contrées plongées dans la misère et la barbarie, triste héritage qu'a également recueilli le berceau du christianisme et de la civilisation.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—On parle de six messieurs auxquels il aurait été offert des sièges au conseil législatif. Ce seraient MM. D. B. Viger, Masson et Kimber, de Montréal ; Nelson, Berthelot et Massue, de Québec. Il paraît certain que MM. Kimber et Massue ont accepté. *Canad. m.*

—On apprendra avec plaisir que les procès politiques commencés contre Phon. L. J. Papineau, MM. O'Callaghan et Brown, à la suite des événements de 1837, viennent d'être mis au néant, ainsi qu'on le verra par le rapport des précédés de la Cour du Banc du roi ouvert lundi. Ces poursuites étaient depuis longtemps tombées en péremption aux yeux d'un public éclairé, auquel elles n'auraient fait que rappeler l'horrible despotisme qui pésa sur le pays ; mais leur rejet doit être vu avec satisfaction, car elles auraient pu par la suite fournir des armes à un gouvernement tyrannique, et rallumer la discorde civile d'une manière effrayante. Ce procédé de la part de l'hon. procureur-général, lui fait beaucoup d'honneur et est une nouvelle preuve de la sagesse de la libéralité des vues de l'administration actuelle. *Minerie.*

Encore une découverte archéologique intéressante.—Samedi dernier, M. Hawkins, l'éditeur du Tableau Historique de Québec (*Picture of Québec, with historical recollections*, et du Plan des Opérations navales et militaires devant Québec en 1739, est allé à la Pointe-Lévi, accompagné de M. Payne fils, et de M. Moody, ci-devant du corps royal d'artillerie, pour chercher les traces de la ligne de fortification élevées en cet endroit par une division de l'armée du général Wolfe. En arrivant sur le lieu indiqué dans le plan comme celui de la batterie anglaise de 6 pièces de canon de 32 livres et 5 mortiers de 13 pouces, qui ouvrit son feu sur Québec le 12 juillet, ils ont trouvé les piquets de la batterie encore plantés en terre dans leur position primitive ; et quoiqu'il se soit écoulé 84 ans depuis que cette batterie vomit ses fondres sur la ville dévouée de Québec, ils ne montrent aucun signe de décomposition. Ils sont au nombre de quatre et marqués A. Ils ont 12 pouces de longueur, dont 3 pouces étaient fichés en terre si fermement qu'il a fallu toute la force de M. Moody pour les arracher. M. Hawkins est venu ce matin nous montrer une de ces reliques. Elles paraissent être de pin jaune, parfaitement sain. *Canadien.*

—M. Joseph Hamel, inspecteur des chemins pour la cité de Québec, vient de découvrir dans le ruisseau Saint-Michel, qui tombe dans la rivière Saint-Charles, du côté nord à une petite distance du pont Dorchester, le fond d'un vaisseau, que l'on suppose être la *Petite Hermine*, abandonné par Jacques Cartier en 1536, parce que la maladie, qui décimait sa troupe, ne lui avait pas laissé assez d'hommes pour équiper ses trois vaisseaux. Les documents les plus authentiques, trouvés dans la "bibliothèque royale" à Paris et ceux que nous avions déjà tendent à prouver que c'est dans la rivière Saint-Charles que Jacques Cartier avait mis en hivernement ses trois vaisseaux, appelés la *Grande Hermine*, la *Petite Hermine* et l'*Emerillon* ; et comme le bois (chêne) du vaisseau trouvé, dont nous avons un morceau par devers nous, paraît être très-ancien, et qu'il ne ressemble en rien, au chêne du Canada, ayant les pores plus ouverts, les filaments plus forts, moins cassants, il y a tout lieu de croire qu'il a servi autrefois à la construction du vaisseau, de Jacques Cartier, d'autant qu'on ne peut pas supposer qu'un autre vaisseau que l'*Hermine*, un vaisseau d'une date nouvelle, ait pu être placé dans le ruisseau Saint-Michel, qui n'atteste maintenant son existence que par le crillon profond qu'il a creusé. Ce chêne, que, quelques juges compétents disent être du chêne européen, est vaincu et, par sa texture ressemble beaucoup à notre frêne, bien qu'il n'en soit point. On a trouvé en outre sur ce débris, des cailloux qui ne sont pas du tout de la nature des nôtres, et que l'on suppose avoir servi de lest au vaisseau abandonné. Du reste M. Hamel et M. Faribault, vice-président de la société historique de Québec, s'occupent activement à des recherches qui les conduiront sans doute au résultat qu'ils désirent et que tout le monde désire avec eux. Si ce vaisseau est celui de Jacques Cartier, comme il y a tout lieu de le croire, il git dans le ruisseau Saint-Michel depuis 308 ans ; car c'est en 1535 qu'il a été mis en hivernement dans la rivière Saint-Charles, (autrefois Sainte-Croix) et c'est en 1536 qu'il y a été abandonné. *Journal de Québec.*

Tentative d'incendie.—On a découvert que des malveillans avaient tenté de mettre le feu au Presbytère de Boucherville dans la nuit de mercredi à Jeudi dernier. On a trouvé sous le Perron un paquet d'allumettes et du papier brouillard, et sans doute que sans l'humidité de la soirée, le feu eut pris infailliblement. *Aurore.*

Terrible incendie.—La ville de *Sackell's Harbor* vient d'éprouver le sort du village de Boucherville ; là comme ici, un steamer (*Le saint Laurent*) mit le feu à une boutique située près du rivage. Il faisait un fort vent du Nord-Est qui alluma la fureur de l'incendie et la propagea partout dans la principale rue de la ville. Pas moins de trente maisons avec leur dépendances, sans compter l'église presbytérienne et le Grand Hôtel de Dodge, furent enveloppées par l'élément destructeur et consumées en quelques heures, dans la nuit du 22 au 23 du courant.